

7^e Urban Trail Chaude ambiance dans la nuit dionysienne

Pages 56 & 57



Photo : Stephan Lai-Yu

En cherchant les arbres remarquables de l'île,
on tombe sur de drôles d'histoires...



Ces piédboi sont des stars

Pages 8 & 9



Festival

Le rock déboule dans l'Est !

Pages 10 & 11

Une avalanche de cartons **rouges**

dans Oxygène

8 pages avec
L'EQUIPE MAGAZINE
P. 15 à 22

Encore plus de
sport



JIR

FRANCFORT
SALON 2017



LES NOUVEAUTÉS
A VENIR

RETROUVEZ VOTRE SUPPLÉMENT FRANCFORT SALON 2017 EN PAGES CENTRALES

Le label "Arbre Remarquable de France"

Depuis l'an 2000, l'association A.R.B.R.E.S, basée à Paris, attribue ce label à des communes, collectivités ou privés qui, possédant un arbre exceptionnel, signent un accord de partenariat. Ce qui implique un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre considéré comme "patrimoine naturel et culturel". Les critères sont sévères. Depuis 2000, seuls 430 arbres ont obtenu le label en France. Encore aucun Outre-mer... Les 11 arbres passeront devant une commission avant une possible labellisation en début d'année prochaine.

Comment signaler un arbre ?

Tout le monde peut participer sans avoir de connaissances particulières sur le végétal. Le signalement peut se faire directement en ligne sur le site du CAUE (www.caue974.com) ou par courrier en imprimant la fiche et en la renvoyant à la commission. Il est demandé de joindre des photos (arbre seul, dans son environnement, avec quelqu'un pour l'échelle, détails intéressants...) et tout document d'intérêt. Possibilité également d'appeler directement le CAUE. On peut également devenir un observateur bénévole dont le rôle est de remplir des fiches détaillées à partir des signalements (petite formation). Les fiches sont ensuite examinées par la commission Piédboi.

À la recherche des arbres "remarquables"

PATRIMOINE. Pour les recenser et les protéger mais aussi nous sensibiliser le CAUE a lancé un inventaire des "arbres remarquables" de La Réunion. Des arbres jugés exceptionnels par leur rareté, leur taille, leur forme, leur histoire ou encore les croyances qu'ils suscitent... Chacun est invité à envoyer ses propositions. Après une 1ère sélection, 11 vont être proposés à un label national, d'autres suivront.

Quel rapport entre le pommier jacquot de la place de l'église de Saint-Joseph, un palmiste de Roussel endémique, la cocoteraie de l'Anse des cascades à Sainte-Rose ou les baobabs de la cour de la Déal à Saint-Denis ? Ils font partie des 35 arbres "remarquables" classés par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) de La Réunion et ses partenaires (Parc, ONF, DAC OI, CBNM, CAOI, Région, Département, Roger Lavergne, SREPEN...) dans le cadre de l'inventaire initié en avril 2016 en collaboration avec l'association A.R.B.R.E.S, représentée localement par Fabrice Temir.

Collectivités, particuliers, chacun est invité à participer en signalant un arbre qu'il juge remarquable de par sa longévité, ses dimensions, son caractère morphologique particulier, sa rareté, sa situation, son histoire ou croyances, cultes et anecdotes qu'il abrite...

En un plus d'un an, 145 signalements ont été reçus par la commission "Piédboi". Les arbres sont ensuite écartés, classés comme "bel

arbre", "arbre curieux" ou "remarquable". La crème est proposée au label "Arbre remarquable de France" géré par l'association A.R.B.R.E.S. C'est le cas de ces 11 arbres (dont deux épinards). D'autres suivront, le travail étant sans fin.

Pour le partager, un site web verra bientôt le jour ainsi qu'un projet de livre et des itinéraires dans les villes (déjà sur Saint-Joseph ou Saint-Pierre).

INDIGÈNES OU EXOTIQUES

Parfois, c'est tout un ensemble arboré qui se retrouve classé à l'image du Jardin de l'Etat. Pas un outil réglementaire, mais de connaissance, de valorisation et de protection. Un courrier étant à chaque fois envoyé aux propriétaires, publics ou privés. Une invitation à tourner les yeux vers le ciel et vers ces arbres qui font pour certains partie de nos vies depuis toujours dans nos quartiers ou notre cour.

Là ce badamier où les Sainte-Rosiens ont pris l'habitude de se retrouver, cet épinard où les dockers du port venaient se faire payer,



À l'image des baobabs de la cour de la Déal à Saint-Denis, certains arbres font partie du patrimoine immatériel de La Réunion (O. BUSSONATI).

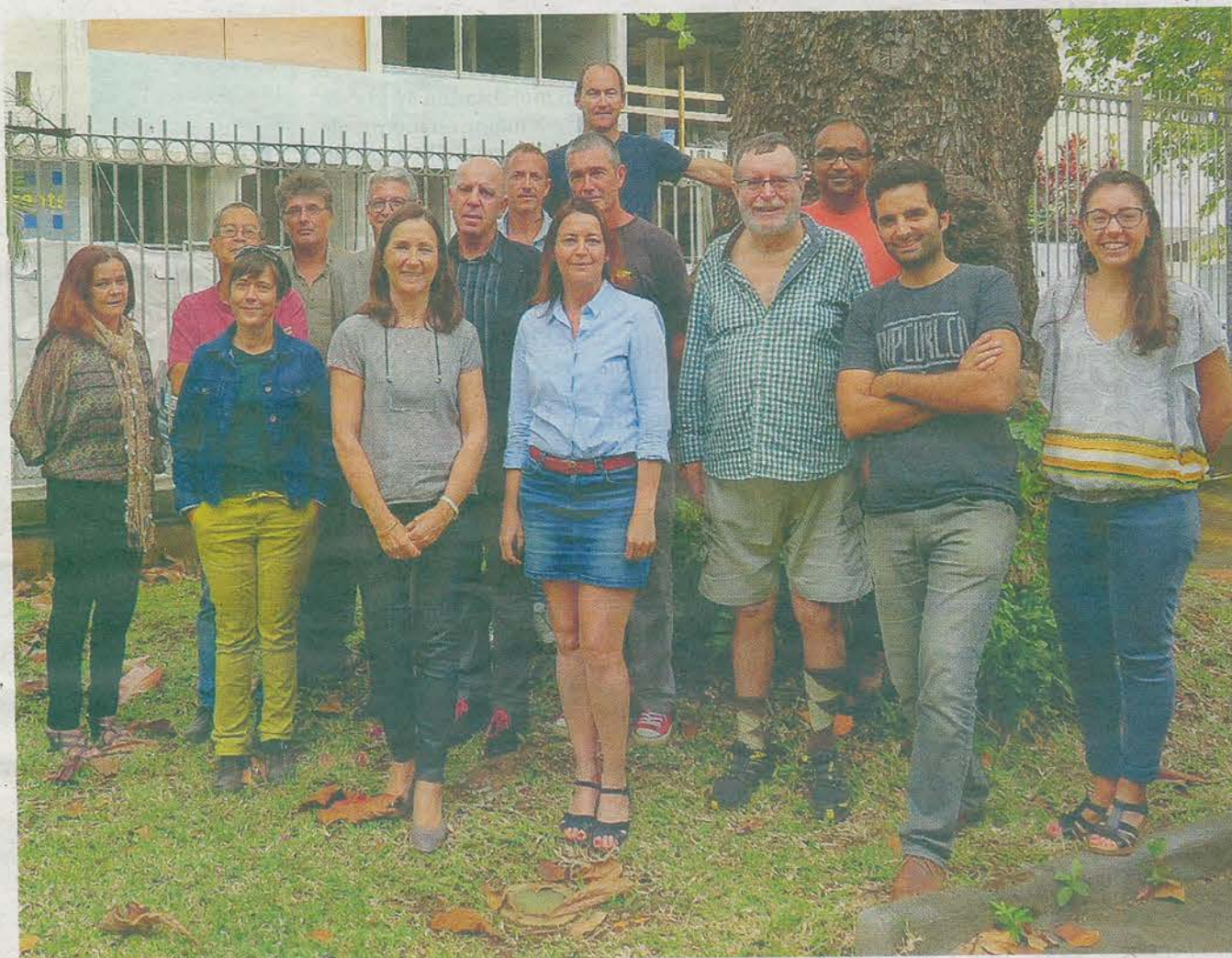
ces arbres "mêlés" propices à la sorcellerie... Ils sont à la fois un bien précieux pour notre biodiversité, mais aussi pour notre confort thermique (jusqu'à 4% de baisse de température), nos traditions ou la qualité paysagère...

Des arbres parfois ignorés et malmenés quand ils ne sont pas abattus... L'inventaire s'intéressé à

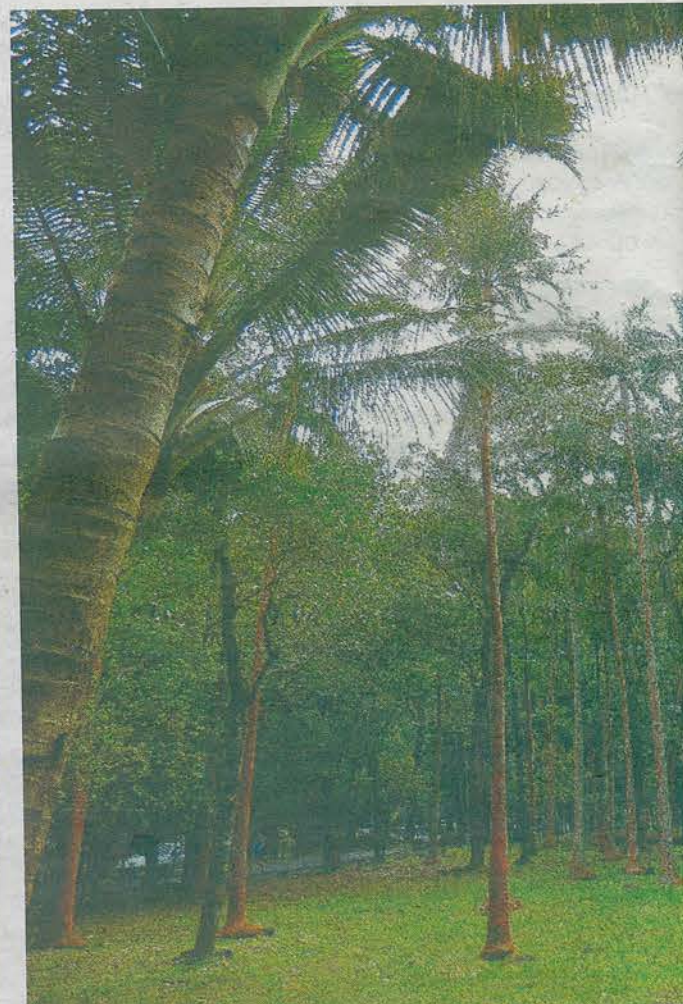
tous les arbres (et palmiers), qu'ils soient en ville ou dans la nature, indigènes ou exotiques. "Si l'on s'arrête sur le seul critère de l'endémicité je n'ai pas ma place dans une telle commission, mais d'autres critères sont à prendre en compte comme le poids historique ou culturel de certains arbres", commente Herman Thomas, écologue au Parc. S'il se

préoccupe par exemple de la survie du bois de senteur blanc dans nos forêts, il en fait tout autant pour le banyan du Butor à Saint-Denis "qui abritait à une époque les vendeurs de poissons et de bichiques, je n'ai pas envie qu'il disparaisse non plus". La protection de la nature, ça commence en bas de

P. Madubost



Depuis avril 2016, la commission "piédboi" a reçu 145 signalements.



Parfois, c'est un tout ensemble qui est classé comme la cocoteraie de l'Anse des cascades.

Très rares sapotilles



Saint-Paul/Savanna/Parking de l'ancienne usine.
Statut : exotique (non envahissant).
H : 15 m/Circo : 2,70 m.

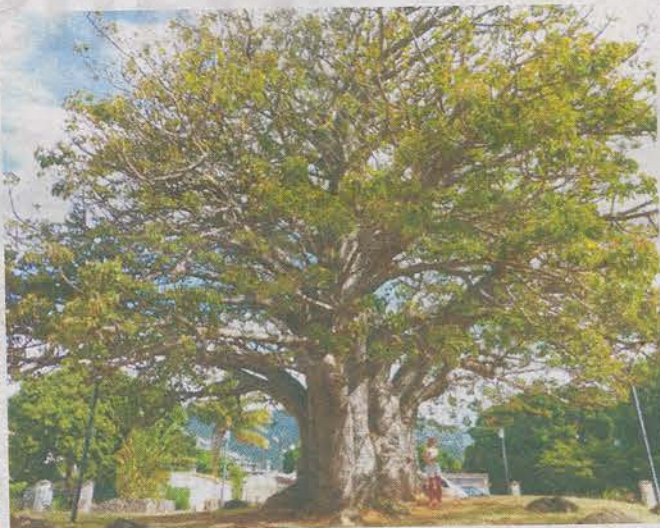
L'inventaire permet de recenser des arbres rares bien qu'exotiques, à l'image de ce sapotille, planté sur l'ancienne propriété du gardien de la sucrerie de Savanna. L'arbre aurait plus de 70 ans (présent sur les photos aériennes de 1950). Pour la commission, son aspect remarquable vient de son âge, de ses dimensions et de la rareté de l'essence dans l'île. Les experts notent également plusieurs menaces : proximité de la nouvelle route, branches arrachées, clou planté dans le tronc...

Le "roi" des Tamarins

Saint-Paul/Forêt de Sans-Souci
Statut : endémique
H : 19 m/circo : 3,89 m.

Les habitants du secteur l'ont surnommé le "roi" des tamarins. Du haut de ses 19 m, l'arbre a survécu à une multitude de cyclones et autres tempêtes. Certains estiment que l'arbre aurait plus de 400 ans... Parmi les menaces pesant sur l'arbre : des traces d'écorticages. La branche la plus basse est devenue rampante. Le référent de l'association A.R.B.R.E.S dans l'île souhaite d'ores et déjà que le Département et le Parc ajoutent au classement la "reine" des Tamarins dans la forêt de Bébou. Un autre tamarin est, lui, couché par le cyclone Hyacinthe en 1981.

Le plus vieux baobab



Saint-Denis/Camélias/Rue de la verdure
Statut : exotique (non envahissant)
H : 17 m/ Circo : 11,75 m.

Ce serait le plus vieux baobab (connu) de La Réunion. La commission estime son âge à plus de 100 ans. Son port est également magnifique et ses dimensions plus que respectables. L'arbre est tout simplement beau et remarquable par son histoire vieille de plus d'un siècle. Pas de menaces référencées pour l'instant. D'autres baobabs remarquables sont à admirer dans la cour de la Déal, à la Providence et au niveau de la maternité de Saint-Louis indique le référent d'A.R.B.R.E.S dans l'île.

Pas un mais... deux arbres

Saint-Denis/Place Leconte-de-Lisle
Statut : exotique (non envahissant)
H : 8 m/Circo : 5 m.

En fait ce n'est pas un seul arbre mais un ensemble arboré que la commission a classé comme remarquable dans ce cas et propose désormais au classement national. Bien connu des Dionysiens, il doit être l'un des plus photographiés de l'île quand le flamboyant (originaire de Madagascar) se part de sa parure rouge vive. Remarquable par sa forme, l'ensemble est aussi original. En regardant mieux, on devine un second arbre "mêlé" : un ficus microcarpa (arbre de l'intendance) reconnaissable à ses feuilles vert foncé. Les plus claires appartiennent au flamboyant. Les deux troncs s'entrelacent : celui du ficus est plus blanc. On dit que l'arbre aurait été planté à la révolution... Une légende urbaine ? En remontant le fil du temps et les photos aériennes de l'IGN, pas de trace du flamboyant mais de... palmiers au niveau de la place sur les photos des années 60. Reste que l'ensemble fait partie intégrante de l'histoire de la ville. en tant que "lieu de vie". La présence de tissus (petit sac) sur l'arbre pourrait indiquer des actes de sorcellerie pratiqués autour de l'arbre.

Des tamariniers près des églises

La Possession/Paroisse
Statut : exotique (potentiellement envahissant)
H : 25 m/Circo : 4,2 à 5,2 m.

Leur âge est estimé à plus de 100 ans. Les deux tamariniers plantés face à l'église comptent sûrement parmi les plus vieux de l'île. Les graines ont pu être amenées pas des esclaves d'Afrique de l'Est. Référent d'A.R.B.R.E.S dans l'île, Fabrice Temir nous apprend que beaucoup de tamariniers avaient été plantés près des églises par les premiers habitants de l'île. Aujourd'hui, on le retrouve à La Possession, à Saint-Paul, Bois d'Olives ou encore la Ravine-des-Cabris. Le classement vise également à protéger les deux arbres avec des nuisances constatées par le jury : le tamarin à gauche sur la photo a vu son tronc rebouché avec de la pierre et du béton (façon muret). On note également des traces d'un ancien incendie.

L'un des plus beaux de France

Le Port/Rond-point de la Glacière
Statut : exotique (potentiellement envahissant)
H : 20 m/Circo : env 52 m.

En 2015 il était finaliste du concours de "l'arbre de l'année", organisée par Terre sauvage et l'ONF. S'il avait été devancé par le fromager de Saül en Guyane, l'arbre fait la fierté des Portois. Il est devenu l'un des monuments et l'un des éléments les plus connus de la ville. On connaît son âge : 42 ans. En fait, ce sont trois ficus qui avaient été plantés en 1975 par Paul Vergès et deux hommes politiques de Maurice et de Madagascar. Evoqué dans le livre "Peuple du banyan (Brigitte Croisier), l'arbre est également remarquable de par son esthétisme et ses dimensions. S'il est exotique, il résume à lui tout seul l'esprit de l'inventaire : protéger des arbres rentrés dans le patrimoine immatériel de La Réunion, qu'ils soient indigènes ou non.

L'allée des flamboyants



SAINT-PIERRE/Allée Nelson-Mandela
Statut : exotique (non envahissant)
H : 7 m/Circo : 1,1 à 2m.

La photo orne les cartes postales de La Réunion. Plantée par le père d'un agriculteur, l'allée compte 130 arbres longeant de part et d'autre un chemin de terre de 500m. Leur âge est estimé à environ 150 ans par la commission. C'est d'abord le critère de la beauté qui a été retenu par les membres du jury.

Les Epinards des dockers

Le Port/Avenue de la Commune-de-Paris
Statut : exotique (très envahissant)
H : 15 m/Circo : 5 m.

Un autre exemple d'arbre "remarquable". Bien qu'exotiques et appartenant à une espèce envahissante, les deux épinards du Port remplissent la quasi totalité des critères selon la commission. Il y a d'abord leurs dimensions, mais également leur âge ancien, leur beauté et leurs formes originales, mais ils font surtout partie de l'histoire de la ville. Selon les témoignages collectés sur place, c'est sous ces arbres que les dockers se faisaient payer la fin de semaine venue. Les arbres sont devenus un lieu de rassemblement pour la population. Les épinards étaient également utilisés pour clôturer les cours des maisons.

Le camphrier cathédral

Le Tampon/Angle rues Victor-Hugo et Sarda-Garriga
Statut : exotique (envahissant)
H : 17 m/Circo : 6,8 / 2,7 m (2 troncs).

Un autre exemple de ces arbres devenus "patrimoine" pour les habitants bien qu'exotique. Sur les près de 150 propositions reçues par le CAUE, le camphrier du Tampon est celui qui a été le plus signalé avec 4 envois distincts par des particuliers. Ses dimensions sont jugées remarquables (c'est l'un des plus gros connus dans l'île), ainsi que son âge et sa beauté. Il sert également de refuge pour la faune et la flore avec la présence de nombreuses plantes épiphytes. Utilisé pour chasser les insectes, le bois du camphrier est également très utilisé dans la religion tamoule ou pour faire des meubles. Il est entré dans la culture créole. Le CAUE lance un appel pour retrouver le propriétaire privé du terrain où est planté l'arbre. C'est aux propriétaires, privés ou publics, de faire la demande pour le label.

Le plus beau badamier ?

Sainte-Rose/Ravine Glissante
Statut à La Réunion : cryptogène
H : ?/Circo : 6,70 m.

Peut-être celui qui résume le mieux la philosophie de l'inventaire. Automobiliste vous êtes peut-être passés des centaines de fois sous ses branches sans le voir vraiment. Un jour, arrêtez-vous un instant pour prendre le temps d'admirer la majesté de ce badamier, l'un des plus grands connus, aux formes atypiques et devenu au fil du temps un lieu de vie et de rendez-vous dans le quartier. La preuve, le nom de la rue qui le borde s'appelle Chemin... Badamier. Sous son ombre protectrice les habitants ont pris l'habitude de se retrouver pour discuter, assis sur les bancs installés à ses pieds. On parle d'un arbre cryptogène quand il est impossible de statuer sur son caractère indigène ou exotique.

